

# QUELLE(S) PORTE(S) VERS L'HÉBERGEMENT

## POUR LES PERSONNES MIGRANTES ?

*Effets pratiques des catégorisations dans l'accès à l'hébergement de sans-abri (pas) comme les autres*



### Appel à communication | JOURNÉE D'ÉTUDE

Si en 2015, la crise de l'accueil et l'apparition de campements d'ampleur avaient déjà mis sur le devant de la scène les personnes migrantes comme nouvelle catégorie de « public » à prendre en charge, la loi asile-immigration votée en 2024 réactualise cette question : les personnes migrantes sont-elles des sans-abris comme les autres ? Souvent considérées comme une population distincte des sans-abris, leur accès à l'hébergement est avant tout abordé au prisme de leur situation administrative et les dispositifs d'accueil construits sur cette spécificité. Cette journée d'étude propose d'analyser les processus de catégorisation à l'œuvre, ainsi que leurs impacts, dans l'accès à l'hébergement des personnes migrantes et sur leurs trajectoires résidentielles. Notre objectif est d'éclairer le rôle des acteur·rice·s, impliqué·e·s à différentes échelles et dans une diversité de contextes, dans la définition des dispositifs et l'évolution des modalités d'hébergement de cette population définie comme spécifique. Fruit d'une réflexion collective portée par quatre doctorantes qui réalisent leur thèse en milieu professionnel dans le cadre d'un contrat CIFRE<sup>1</sup>, cette journée a pour objectif d'encourager le dialogue au sein du monde académique sur les questions de sans-abrisme et de migration d'une part, et de questionner les liens entre la recherche et l'action publique, de son élaboration à sa mise en œuvre, d'autre part.

**Mots-clefs** : catégories ; migration ; sans-abrisme ; action publique ; hébergement

**Contact** : [migration.sansabrisme@gmail.com](mailto:migration.sansabrisme@gmail.com)

## QUELLE(S) PORTE(S) VERS L'HÉBERGEMENT POUR LES PERSONNES MIGRANTES ?

*Effets pratiques des catégorisations dans l'accès à l'hébergement  
de sans-abri (pas) comme les autres*

- P. 3-10 • ARGUMENTAIRE
- P. 11 • ORGANISATION DE LA JOURNÉE
- P. 11 • MODALITÉS DE PARTICIPATION
- P. 14-17 • BIBLIOGRAPHIE

### COMITÉ D'ORGANISATION

- Manon Derue (Université Paris Nanterre)
- Pauline Doyen (Inalco)
- Aude Laupie (EHESS)
- Léa Réville (EHESS)

<sup>1</sup> Le dispositif des Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) permet à des organismes privés (entreprises, associations etc.) ou collectivités territoriales (mairies, départements etc.) de bénéficier d'une aide financière pour recruter un.e doctorant.e dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse. L'objectif du dispositif est de favoriser le développement de la recherche partenariale entre les mondes académique et professionnel.

# INTRODUCTION

« La loi immigration bouleverse l'hébergement d'urgence » titrait le journal *La Croix* juste après l'adoption le 19 décembre 2023 de la troisième loi sur l'immigration en moins de dix ans. Cette nouvelle loi « pour une immigration contrôlée et une intégration réussie » actait en effet la remise en cause de l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence, le contrôle de l'immigration passant par la réglementation de l'accès à l'hébergement selon le statut administratif des personnes sans-abri (article 19 ter). Si elle a depuis été censurée par le Conseil constitutionnel, cette disposition a fait naître de nombreuses contestations de la part des acteurs de l'asile et du social, remettant sur le devant de la scène cette question : les migrant·e·s sont-elles des personnes sans-abri comme les autres (Bourgeois, 2019) ?

Egalement soulevé à l'aune de la crise de l'accueil de 2015 (Lendaro et al., 2019), ce questionnement traverse depuis plusieurs années déjà les travaux de chercheur·se·s en France et à l'international, à la fois concernant la pertinence d'intégrer le cas des personnes migrantes et demandeuses d'asile à l'analyse du sans-abrisme en général et sur les déterminants du sans-abrisme qui seraient ou non spécifiques aux migrant·e·s (Daly, 1996 ; Pleace, 2010 ; Chopin & Gardella, 2012 ; Pichon, Girola & Jouve, 2016 ; Levy, 2021). Il mérite encore d'être creusé.

Le problème public des personnes précaires en situation de rue fait en effet l'objet de définitions plurielles. Son traitement est sujet à des transformations constantes, marquées par des allers-retours entre les paradigmes de la « répression » et de « l'assistance » (Aranda, 2019 ; Giansanti et al., 2022). En France, l'institutionnalisation du secteur dit de « l'urgence sociale » dans les années 1990 prévoit la prise en charge des sans-abris autour d'une catégorie spécifique de public, les « grands exclus » (Cefai & Gardella, 2011 ; Cefai, 2016 ; Levy, 2021). L'hébergement, à savoir un habitat temporaire renvoyant « à une idée de transition et à quelque chose de ponctuel » (Alfandari & Tourette, 2011) s'inscrit dans ce cadre.

Or, depuis les années 2000, le profil des personnes rencontrées en situation de rue ou dans les dispositifs d'hébergement d'urgence s'est diversifié (Yaouancq et al., 2013 ; Dietrich-Ragon, 2017) en même temps que de nouveaux dispositifs d'accueil et d'hébergement ont vu le jour. « Réfugié·e·s », « demandeur·se·s d'asile », « mineur·e·s non accompagné·e·s », sont autant de catégories d'action publique auxquelles sont associées des dispositifs d'hébergement. De nombreux travaux se sont penchés, à ce titre, sur la question de la fabrication, par les pouvoirs publics, des catégories qui nomment et classifient les populations migrantes et précaires. L'approche socio-historique des politiques publiques définit notamment les catégorisations étatiques comme des opérations d'assignation d'une identité à partir de critères abstraits définis par la loi (Noiriel, 1997). Dans le domaine des politiques migratoires, les catégories résultent des formes d'exclusion pratiquées par l'État à la fin du XIXe siècle entre nationaux·ales et étranger·es (Noiriel, 1991 ; Sayad, 2006).

Le cas des politiques de logements illustre ces processus de catégorisation, Abdelmalek Sayad qualifiant le logement de « véritable projection des catégories » au sens où « le logement de l'immigré trahit la représentation qu'on se fait de la condition d'immigré et révèle ce qu'est l'immigré ou plutôt ce qu'on en a fait » (1980). Peut-on en dire autant de l'hébergement ? La catégorie « migrant·e » est en effet pensée ici en tant que construction sociale, issue de représentations politiques plurielles et historiques (Wihtol de Wenden, 2010 ; Akoka, 2020) : une figure aux multiples visages, genrés, racisés, plus ou moins âgés (Mostowska & Sheridan, 2016 ; Schmoll, 2020 ; Mazouz, 2020 ; Marmié, 2022), qui prend corps dans l'espace public. Ce « public » fait lui-même l'objet de catégorisations plus spécifiques, appuyées sur des appartenances présumées à des communautés ethniques ou nationales : « Roms », « Afghan·e·s »... De quelle manière ces étiquettes du ou de la « migrant·e », mise en miroir avec la condition des sans-abris, s'imprime-t-elle dans les politiques d'urgence et d'hébergement ? Quel est le poids des représentations, du contexte politique et des héritages historiques dans le processus de catégorisation, au cœur de l'élaboration des dispositifs d'hébergement ?

Porter le regard sur l'accès à l'hébergement des personnes migrantes sous ses différentes formes (institutionnelles, informelles, mais aussi diurnes, nocturnes...) appelle à repenser l'habiter et ses possibles. Marianne Amar (2018) écrit ainsi que les lieux d'accueil et d'hébergement provisoires apparaissent « comme un lieu de relégation et une impossibilité d'habiter ». L'un des témoignages qu'elle a recueilli à ce titre est particulièrement éclairant : « Habiter, c'est être parmi des humains, [...] c'est vivre au milieu d'eux, de la même manière qu'eux et donc, dans les mêmes logements qu'eux ». Or, à l'image des campements successifs installés au nord de Paris depuis une dizaine d'années, les dispositifs d'accueil et d'hébergement pour les personnes migrantes prennent la forme de fabrications architecturales réalisées dans l'urgence, souvent en marge des centres urbains. Dans le même temps, les conditions de vie et le rapport au temps et à l'espace des personnes migrantes en campement peuvent être rapprochés de celles des personnes sans-abri, rythmées par les structures associatives et institutionnelles et leurs diverses définitions de l'accueil et de l'exclusion. Ces circulations urbaines constantes et ces trajectoires fragmentées, entre sans-abrisme et parcours d'hébergement non linéaires, peuvent être appréhendées au prisme des catégories de la migration, de leurs modes de production et de leurs effets - à la fois comme « épreuve de l'enquête » et comme objet de recherche (Lepoutre et Malogne-Fer, 2022).

A l'image du logement des migrant·e·s qui n'est devenu que tardivement un objet de recherche (Lévy-Vroélant, 2006 ; Blanc-Chaléard, 2006), la question des liens entre migration et sans-abrisme n'a émergé que récemment, étudiée jusque-là par une poignée de chercheur·se·s en France (Bourgois, 2019, Eloy, 2019 ; Le Mener, 2021 ; Gardesse et al, 2022 ; Eloy et Lièvre, 2023) et à l'international (Sahlin, 2020 ; Giansanti et al., 2022). Ainsi, les catégories sont souvent étudiées dans la mise en œuvre des politiques migratoires ayant trait à l'asile et à la régularisation comme des distinctions administratives et juridiques, sans être pour autant mobilisées dans les travaux portant sur l'urgence sociale. Les études en sciences sociales se partagent le terrain à plusieurs niveaux - de l'espace public et la rue, aux hébergements informels puis institutionnels - et rendent ainsi compte d'un système de prise en charge segmenté tant du point de vue des acteur·rice·s que de leurs pratiques (Brousse,

2006). Dans le contexte socio-politique tendu que constituent la Loi Asile-Immigration et l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris, une analyse documentée et pluridisciplinaire des enjeux de priorisation des publics face à des dispositifs saturés serait particulièrement heuristique.

Cette journée d'étude propose de décroiser la recherche sur les migrations et le sans-abrisme en interrogeant la sectorisation des politiques publiques, au prisme de la question de l'accès à l'hébergement. Elle a pour ambition d'engager des échanges autour de contextes à la fois locaux et nationaux plus divers que les perspectives parisiennes et françaises présentées ici. Les participant·es sont encouragé·es à inscrire leurs propositions dans les trois axes de recherches suivants.

**Axe 1 - La catégorisation au cœur de la fabrique de l'action publique**

**Axe 2 - Pratiques de sélection et de priorisation par les acteur·rice·s de la prise en charge**

**Axe 3 - L'appréhension des catégories par les personnes migrantes sans-abri**

## **AXE 1**

### **LA CATÉGORISATION AU CŒUR DE LA FABRIQUE DE L'ACTION PUBLIQUE**

Les politiques publiques véhiculent « implicitement ou explicitement une segmentation des publics » en ciblant des usager·e·s (Thoenig, 2014). Les politiques de la veille sociale et de l'hébergement auprès des personnes en situation de sans-abrisme, notamment migrant·e·s, sont particulièrement tributaires de cette logique avec **un système français d'hébergement fortement segmenté**. D'une part, ce système est marqué par une différenciation historique entre hébergement généraliste pour publics dits « SDF » et hébergement des publics inscrits dans une procédure de demande d'asile via le Dispositif national d'accueil (DNA) (Bully & Courcoux, 2022). Cette dualisation de l'hébergement s'accompagne de plus, depuis les années 1990, de sa progressive segmentation en un ensemble de sous-structures rapportées aux difficultés particulières rencontrées par les sans-abris (sortant·e·s de prison, problèmes d'addiction et de dépendance, femmes victimes de violences, etc.) et auxquels correspondent donc différents modes de prise en charge : collective ou individuelle ; continue ou ponctuelle (Brousse, 2006 ; Damon, 2012). Comment les pouvoirs publics cadrent la question des publics précaires à la rue et en fonction de quels facteurs et de quelles définitions du problème et du public ? La spécialisation des publics et des dispositifs participe par ailleurs de logiques de priorisation qui guident l'attribution des places d'hébergement sur le secteur, dont la littérature a soulevé la saturation (Brousse, 2006 ; Damon, 2012 ; Aranda, 2019 ; Eloy, 2019).

Cette segmentation théorique de l'hébergement est à remettre en perspective avec les transformations fréquentes des dispositifs évoqués. La littérature a par exemple largement renseigné les évolutions du DNA, depuis l'ouverture de ses premiers Centres provisoires d'hébergement (CPH) dans les années 1970 jusqu'à la création de dispositifs de plus en plus nombreux, parfois peu lisibles et élaborés dans des contextes de « crise » ou d'urgence (Braud et al, 2018 ; Slama, 2020 ; Tardis, 2017). D'autres travaux montrent comment la différenciation entre hébergement généraliste et hébergement des *publics de l'asile* est, selon les contextes, tantôt (ré)affirmée tantôt rendue poreuse. Depuis quelques années, des initiatives et structures « mixtes » ont par exemple vu le jour, à l'image des Centres d'hébergement d'urgence migrant·e·s (CHUM) ouverts par des acteur·rice·s locaux·ales municipaux·ales ou étatiques en Ile-de-France dès 2015 (Bully & Courcoux, 2022) ou des équipes mobiles de travailleur·se·s sociaux·ales spécialisées dans l'accompagnement des « ménages à droits incomplets » expérimentées par la municipalité de Strasbourg (Delcroix, Pape & Bartel, 2021). Ces exemples illustrent l'importance de **l'historicité des politiques et des dispositifs** qui prennent en charge les publics migrants en situation de rue. Comment ces politiques évoluent et quelles sont, notamment, les effets des contextes politiques et médiatiques dans lesquels elles sont créées ? Comment les orientations prises par les politiques migratoires françaises et européennes influencent-elles les politiques d'hébergement ? Comment se manifeste la distinction entre hébergement généraliste et hébergement dédié aux *publics de l'asile*, entre perméabilité et rigidification des dispositifs créés ? Une interrogation d'autant plus à propos à l'approche de la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en juillet 2024, qui ont vu l'élaboration de nouveaux dispositifs et de nouvelles politiques de gestion des personnes à la rue : politiques de répartition régionale des personnes à la rue et de résorption des campements de migrant·e·s via la création de SAS régionaux, création de nouveaux centres d'hébergement dans la capitale, transformations des pratiques des maraudes spécialisées et des acteur·rice·s de la « veille sociale », etc.

Dans cette perspective, nous nous intéressons à l'éventail des **acteur·rice·s participant à la fabrique des politiques publiques**. En opposition à une conception étato-centrée des politiques migratoires, plusieurs chercheur·se·s ont théorisé un « tournant local » de la gouvernance des migrations et démontré la place désormais centrale des villes dans l'élaboration de nouvelles politiques migratoires locales (Zapata-Barrero et al., 2017 ; Frigoli, 2004). L'étude de cas de la Ville de Paris, à l'initiative de l'ouverture du Centre de premier accueil (CPA) – aussi appelé « la Bulle » – entre 2016 et 2018 comme vitrine d'une politique municipale d'accueil « humanitaire et inconditionnel » des personnes exilées (Bonn, 2022 ; Guilbaud, Koepke & Manac'h, 2022) est à ce titre évocatrice. Les communications qui proposeront une réflexion sur **l'articulation, dans la fabrique des politiques publiques, entre des échelles et priorités d'interventions parfois divergentes** auront toute leur place dans cet axe, celles portant sur d'autres contextes territoriaux et nationaux seront particulièrement les bienvenues. Quelle est la place des différents échelons territoriaux dans l'élaboration des politiques de « mise à l'abri » et de prise en charge ? Comment sont réparties les compétences entre municipalités, départements, et autres échelons territoriaux dans l'élaboration des politiques ? Dans quelle mesure la diversité des acteur·rice·s qui se saisissent de ces politiques est-elle révélatrice des rapports de force et lignes de tensions qui structurent la mise en œuvre des politiques publiques ?

Enfin, la catégorisation des publics de l'hébergement et les évolutions évoquées se matérialisent concrètement dans les **modalités de financement et les cahiers des charges établis par les pouvoirs publics**, mais aussi dans **les choix d'aménagement et la localisation géographique des structures d'hébergement**. La littérature a par exemple largement renseigné les phénomènes de relégation aux marges sociales et urbaines dont font aujourd'hui l'objet certains dispositifs d'hébergement du DNA, situés en périphérie des villes dans des locaux parfois peu adaptés pour de l'hébergement, avec la présence restreinte d'équipes sociales (Slama, 2020). Comment la forme prise par les financements (par exemple, les appels à projets) influence-t-elle la nature des dispositifs et la façon dont ils sont élaborés ? Comment ont été conçus l'aménagement et les objectifs de ces hébergements ?

## AXE 2

### PRATIQUES DE SÉLECTION ET DE PRIORISATION PAR LES ACTEUR·RICES DE LA PRISE EN CHARGE

Reconnaître la marge de manoeuvre des acteur·rice·s de la prise en charge, en contact direct avec les principaux·ales concerné·e·s (Lipsky, 2010 ; Dubois, 2008), conduit à s'intéresser à la manière dont ils et elles manient les catégories institutionnelles et contribuent à les faire évoluer ; le "bricolage catégoriel" (Frigoli, 2010) des personnes migrantes se joue en effet à plusieurs niveaux. Ce deuxième axe invite à interroger la potentielle **reproduction de ces catégories par les professionnel·le·s, militant·e·s et bénévoles** intervenant auprès des personnes migrantes et, inversement, **leurs résistances, critiques et contournements**.

Équipes mobiles, écoutant·e·s du 115, SIAO, travailleur·se·s sociaux·ales en accueil de jour ou en centre d'hébergement mais aussi bénévoles et collectifs qui s'engagent auprès des personnes à la rue : ces divers·es intervenant·e·s doivent « évaluer » la situation des personnes en demande d'hébergement afin de pouvoir les orienter vers les solutions les plus adaptées. L'offre de places disponibles étant limitée, ces acteur·rice·s doivent prêter attention autant aux situations bien singulières des personnes qu'aux spécificités des structures elles-mêmes, voire « prioriser » certaines demandes. Comment certain·e·s acteur·rice·s de la prise en charge **construisent-il·elle·s, à partir des éléments biographiques des personnes, un « profil » jugé adapté à la structure qu'ils envisagent** ? Les modes de financement des associations au nom desquels ces acteur·rice·s interviennent ont-ils une influence sur leur manière de catégoriser et d'orienter ? Quelle réflexivité développent-il·elle·s quant au caractère adapté, ou non, des structures d'hébergement aux situations auxquelles ils et elles sont confronté·e·s ? Comment leurs manières d'étiqueter les « publics », et les besoins qui leur sont associés, aboutissent à une réflexion sur l'aménagement bien spécifique des espaces dans les centres d'hébergement ? Dans quelle mesure leurs éventuels retours critiques auprès des

acteur·rice·s institutionnel·le·s contribuent à une évolution des dispositifs ? Des contributions qui interrogent la mise à l'épreuve ou le renforcement des catégories dans les rapports entre recherche et travail social sont également bienvenues.

Par ailleurs, **certaines personnes migrantes font l'objet d'une caractérisation spécifique**. C'est le cas par exemple des personnes désignées comme Roms, qui sont moins qualifiées par leur situation de migration que par leur appartenance à une communauté ethnique distincte (Eloy, 2019 ; Fassin et al., 2014 ; Nacu, 2010). Même au sein de ces publics, certains critères, comme le type d'habitat ou le fait d'avoir la nationalité roumaine, peuvent alors déterminer l'engagement, ou non, dans un suivi social (Merville-Boudjema, 2023). Quelles spécificités les acteur·rice·s de la prise en charge attribuent à ces communautés à partir de leurs savoirs expérientiels ? Comment ces spécificités sont-elles reliées à des **attentes typiques en termes d'hébergement** ? Quelle place prend l'explication en termes de « traits culturels » (Lièvre, 2016) dans ce travail de catégorisation ? Peut-on également observer chez ces acteur·rice·s des résistances à ces catégorisations, voire des tentatives de redéfinition ? Pourquoi, pour certaines communautés, le fait de ne pas être en situation régulière sur le territoire devient un élément pertinent dans l'accompagnement social, parfois même une priorité, et pas (ou moins) pour d'autres ?

Enfin, les catégorisations institutionnelles dont font l'objet les personnes migrantes ne peuvent être détachées du positionnement de l'État sur les phénomènes migratoires. Dans un contexte où les politiques d'accueil sont largement débattues sur la scène politique, il serait judicieux de s'interroger sur la **dimension politique des appropriations de ces catégories par les acteur·rice·s de la prise en charge**. Des intervenant·e·s défendant une régularisation pour tou·te·s ou une ouverture des frontières peuvent être amenés à questionner la spécialisation des dispositifs (Lepoutre, 2022). Quels liens établissent-il·elle·s entre **spécialisation des dispositifs et inconditionnalité de l'accueil** ? Par ailleurs, nous pouvons conjecturer que le caractère « indésirable » des personnes migrantes (Blanchard, 2013 ; Estebanez & Raad, 2016 ; Loison-Leruste, 2014) peut amener ces acteur·rice·s à catégoriser les personnes qu'ils prennent en charge à partir d'autres critères que leur situation administrative, dans une entreprise de légitimation de la prise en charge. Dans quelle mesure la catégorisation par des critères de vulnérabilité physique ou psychique établit-elle une légitimité de ces personnes à être prises en charge ? En somme, comment les acteur·rice·s de la prise en charge jouent-ils avec la manière de définir les personnes qu'il·elle·s accompagnent ? Quelle réflexivité ont-il·elle·s sur les potentielles discriminations dans la prise en charge ? Le positionnement de ces organisations par rapport aux pouvoirs publics (financement par l'État, indépendance revendiquée...) est-elle une variable pertinente pour comprendre l'usage que font ces acteur·rice·s des catégories institutionnelles ? Le cas des jeunes migrant·e·s qui se déclarent mineur·e·s mais reconnu·e·s majeur·e·s par l'ASE est un exemple particulièrement éclairant des tensions qui se jouent dans la catégorisation d'un public qui, selon les acteur·rice·s, sera défini par son âge (mineur·e ou majeur·e), son isolement (« mineur·e non accompagné·e »), son statut d'étranger (« mineur·e étranger·e isolé·e »), ou la démarche administrative dans laquelle il·elle·s sont engagé·e·s (« jeune en recours »).

## AXE 3

### L'APPRÉHENSION DES CATÉGORIES PAR LES PERSONNES MIGRANTES SANS-ABRI

Ce troisième axe s'intéresse **aux pratiques et aux représentations des personnes migrantes elles-mêmes**. Qu'elle soit due au moment particulier de l'arrivée dans le pays d'installation (Dietrich-Ragon, 2017 ; Sayad, 1980), à une situation de transit ou à une rupture de parcours, l'absence d'hébergement implique un dénuement matériel avec un rapport au temps et à l'espace étroitement lié aux institutions et aux dispositifs d'assistance dont toutes les personnes sans-abri dépendent (Gardella, 2014). Ici, nous nous intéressons en particulier aux subjectivités des personnes migrantes précaires et à l'expérience qu'elles font de cette quête d'hébergement face à la saturation des dispositifs existants et la complexité d'un système qui ne cesse d'évoluer. Comment font-elles pour (re)trouver une solution de logement ? Dans quelle mesure la multi-catégorisation qui leur est imposée, liée au statut administratif, à la typologie du ménage, au genre mais aussi à la vulnérabilité supposée, à un groupe ethnique ou national etc., affecte-t-elle leurs conditions d'accès à l'hébergement ? Comment leur expérience de la vie à la rue est-elle modelée par cette assignation ou non-assignation au statut de migrant-e ?

Dans cet axe, nous souhaitons d'abord interroger **l'impact de la configuration du système de prise en charge sur les trajectoires résidentielles**. Quels sont les freins rencontrés par les personnes migrantes dans leur accès à l'hébergement ? Ces derniers sont-ils les mêmes que pour d'autres personnes sans-abri - par exemple le fait d'être un homme isolé jugé moins vulnérable que les femmes et les familles - ou sont-elles spécifiques au statut de certaines personnes migrantes ? Comment l'approche qu'elles ont des catégories de l'action publique (juridiques et administratives), du travail social ou du champ associatif et militant, mais aussi leur rapport à l'État (Le Courant, 2022), influence-t-elle leurs trajectoires résidentielles ? D'une part, les attentes et priorités des personnes peuvent ne pas être alignées avec les conditions de prise en charge imposées par la catégorie à laquelle elles sont assignées. D'autre part, leur disposition à comprendre les règles du jeu du système de prise en charge, et le fait que ce dernier soit adapté ou non à une diversité de profils, jouent un rôle important sur les inégalités d'accès à l'hébergement - à l'instar des langues parlées (Saglio-Yatzimirsky & Galitzine-Loumpet, 2022), du niveau d'alphabétisation et d'éducation, du parcours migratoire et institutionnel avant l'arrivée en France, ou plus largement des ressources économiques et sociales des personnes (Bréant et al., 2018). Les communications qui proposent de faire le lien entre la catégorisation des publics et leur parcours d'hébergement, en **confrontant l'expérience des personnes à la (re)configuration du système de prise en charge**, auront toute leur place dans cet axe.

En l'absence d'hébergement stable, les personnes organisent leur vie quotidienne en ayant recours à des **solutions temporaires souvent informelles**, prenant place pour un certain nombre d'entre elles dans l'espace public et les interstices de la ville (Agier, 2011 ; Piva, 2021). On observe ainsi aujourd'hui des situations de regroupements de personnes par « catégorie

de public », notamment sous la forme de campements habités distinctement par des hommes isolés, des familles ou des jeunes dont la minorité n'a pas été reconnue par exemple, mais aussi des lieux de vie informels occupés par une diversité de profils (campements mixtes, squats, etc.). Comment comprendre ces dynamiques socio-spatiales ? Que révèlent-elles des règles du jeu dans un lieu précis et à un moment donné ? Influencent-elles la suite du parcours des personnes ? Les **violences et dispositifs de contrôle qui ciblent particulièrement les personnes migrantes** (Babels, 2019) sont un exemple parmi d'autres des pistes d'analyse qui peuvent être creusées. A partir de la présentation de travaux de recherches qui portent sur des situations différentes (zone géographique, milieu urbain/péri-urbain/rural, population étudiée, contexte politique), de terrains ethnographiques et/ou d'enquêtes comparatives, l'enjeu est ici de mener une réflexion sur la manière dont **la segmentation et la complexification du système de prise en charge précarise les personnes migrantes** et d'analyser les pratiques individuelles et collectives qui en découlent.

Dans cette perspective, nous souhaitons questionner **les stratégies et tactiques développées par les personnes migrantes** dans leur accès à l'hébergement. Comment **leur rapport aux institutions et aux acteur-ric-e-s de l'assistance** façonne l'horizon des possibles et les ressources mobilisées pour y parvenir ? Mais aussi, dans quelle mesure les catégories sont-elles contestées, négociées, remodelées ou adoptées dans un but stratégique et/ou tactique ? Les personnes migrantes ont rarement une trajectoire résidentielle linéaire. Souvent, les parcours fragmentés traduisent les difficultés rencontrées. Dans certains cas, ils donnent à voir la circulation entre différents dispositifs de prise en charge et l'alternance entre solution d'hébergement institutionnel et solutions plus informelles (Doyen, Piva & Sebillotte, 2023). En outre, la connaissance que les personnes ont des dispositifs évolue au fil du temps et leur positionnement vis-à-vis des institutions et des acteur-ric-e-s de l'assistance peut être amené à changer. Ce constat nous invite à interroger la **vision que les personnes migrantes ont de l'habitat**. Quelles sont leurs attentes ? Dans quelle mesure est-ce ou non une priorité ? Comment la perception et la compréhension qu'elles ont du système d'hébergement, de leurs droits et de la manière dont leur situation est perçue par les acteur-ric-e-s de l'assistance orientent-elles leurs stratégies d'accès à l'hébergement ? Si leurs propres représentations et l'inscription dans un réseau de soutien communautaire, humanitaire et/ou politique pèse sur les ressources mobilisées, comment influencent-elles leurs trajectoires résidentielles et leur rapport à l'hébergement institutionnel (Dippel, 2018 ; Piva & Runet-Arnoux, 2022) ? Dans quelle mesure les conditions d'accès à l'hébergement des personnes migrantes changent-elles par rapport à d'autres personnes à la rue ou sans hébergement stable ? Le sans-abrisme des personnes reconnues réfugiées pourrait être particulièrement intéressant à analyser à cet égard. Les communications qui analysent la manière dont l'accès aux ressources et l'inscription dans des réseaux d'assistance différenciés influence le rapport aux acteur-ric-e-s de l'assistance et les trajectoires résidentielles sont bienvenues. D'autres pistes peuvent être creusées comme celles de la **place des personnes migrantes dans les mobilisations pour l'hébergement**, et la **prise en compte de leurs subjectivités et de leurs ressources** dans les revendications portées par les collectifs et associations qui luttent pour leurs droits à cet égard (Siméant, 1999 ; Péchu, 2006).

## ORGANISATION DE LA JOURNÉE

Cette journée d'étude s'organisera autour de plusieurs panels portant sur les questions présentées dans les trois axes de recherche du présent appel. La sélection des contributions poursuivra deux objectifs : encourager le dialogue au sein du monde académique sur les questions de sans-abrisme et de migration d'une part, questionner les liens entre la recherche et l'action publique, de son élaboration à sa mise en œuvre, d'autre part.

Dans cette perspective, **toutes les contributions sont bienvenues, qu'elles viennent de chercheur·se·s ou de professionnel·le·s du social et de l'asile**. Dans la mesure où l'ambition de cette journée est de produire un croisement des savoirs sur différents contextes, les interventions présentant des terrains autres que francilien (français mais aussi internationaux) seront particulièrement appréciées. Les contributions scientifiques peuvent s'inscrire dans différentes disciplines des sciences humaines et sociales : sociologie, géographie, histoire, anthropologie, sciences politiques, droit, etc. La valorisation de ces réflexions/échanges sous la forme d'une publication collective courant 2025 est envisagée.

La journée d'étude aura lieu le **début octobre 2024** à Paris.  
(date et lieu exact à confirmer)

## MODALITES DE PARTICIPATION

Nous invitons les chercheur·se·s et professionnel·le·s du secteur intéressé·e·s par cet appel à envoyer leurs propositions de communication le **13 mai 2024 au plus tard** à l'adresse suivante : [migration.sansabrisme@gmail.com](mailto:migration.sansabrisme@gmail.com)

Les propositions de communications devront comprendre :

- **un titre**,
- **un résumé** de 2500 signes maximum (espaces compris)
- **les principales références bibliographiques**
- **une courte présentation** de l'auteur·e (statut, discipline, rattachement institutionnel).

Les auteur·e·s devront également préciser dans quel(s) axe(s) s'inscrit la proposition.

## COMITE D'ORGANISATION

**Manon Derue** • doctorante en **science politique** à l'Université Paris Nanterre, au sein de l'Institut des sciences sociales du politique (ISP), affiliée de l'Institut Convergence Migration (ICM), en contrat CIFRE au Samusocial de Paris

**Pauline Doyen** • doctorante en **sociologie** à l'INALCO (Cessma), affiliée de l'Institut Convergences Migration, en contrat CIFRE à la Ville de Paris

**Aude Laupie** • doctorante en **sociologie** à l'EHESS au sein de l'UMR LIER-FYT, en contrat CIFRE à la Ville de Paris

**Léa Réville** • doctorante en **sociologie** à l'EHESS au sein de l'UMR Géographie-cités, affiliée de l'Institut Convergences Migration, en contrat CIFRE à la Ville de Paris

L'ÉCOLE  
DES HAUTES  
ÉTUDES EN  
SCIENCES  
SOCIALES

Université  
Paris Nanterre

INALCO  
Institut national  
des langues  
et civilisations orientales

Institut Convergences  
Migrations

LIER  
Laboratoire  
interdisciplinaire  
d'études sur les  
réflexivités  
Fonds Yan Thomas

Géographie-cités  
UMR 8504

CESSMA  
Centre d'études en sciences sociales sur les mondes  
africains, américains et asiatiques  
UMR 245

Institut des  
sciences sociales  
du politique

ISI

## BIBLIOGRAPHIE

Pages suivantes (pp.13-16).



# BIBLIOGRAPHIE

- Agier, M. (2011). L'encampement du monde. *Plein droit*, 90, 21-24.
- Alfandari, E., Tourette, F., (2011). *Action et aides sociales*. Dalloz.
- Akoka, K. (2020). *L'asile et l'exil. Une histoire de la distinction réfugiés/migrants*. La Découverte.
- Amar, M. (2018). Habiter en exil. *Hommes & Migrations*, 1323, 55-66.
- Aranda, M. (2019). *Une assistance à deux vitesses. Socio-histoire de l'hébergement social des sans-abri depuis les années 1950*. Thèse de doctorat en science politique sous la direction de Pascale Laborier. Université Paris Nanterre.
- Barbou des Places, S. (2010). Les étrangers « saisis » par le droit : Enjeux de l'édification des catégories juridiques de migrants. *Migrations Société*. 128, 33-49
- BABELS. Barnier, S., Casella Colombeau, S., Gardesse, C., Guenebeaud, C. & Le Courant, S. (2019). *La police des migrants. Filtrer, disperser, harceler*. Éditions du Passager clandestin.
- Blanc-Chaleard, M-C. (2006). Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle. Une histoire paradoxale. *Hommes & Migrations*, 1264(1), 20-34.
- Blanchard, E. (2013). Les « indésirables ». Passé et présent d'une catégorie d'action publique. Dans GISTI, *Figures de l'étranger. Quelles représentations pour quelles politiques ?* GISTI.
- Bonn, L. (2022). La mise à l'agenda politique de « l'accueil des réfugiés ». Dans Gardesse, C., Le Courant, S., Masson Diez, E. (2022). *L'exil à Paris 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*. L'œil d'or.
- Bourgeois, L. (2019). Urgence sociale et catégorisation des publics. Les « Roms migrants » sont-ils des « sans abri » comme les autres ? *Cahiers du Rhizome*, 71, p. 42-50
- Braud, F., Fischer, B., & Gatelier, K. (2018). L'hébergement des demandeurs d'asile à l'épreuve d'administrations françaises en crise. Une analyse locale : l'exemple de Grenoble. *La Revue des droits de l'homme*, n° 13, 1-44
- Bréant, H., Chauvin, S. & Portilla, A. (2018). Les migrations internationales à l'épreuve du capital social. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 225, 8-13.
- Brousse, C. (2006). Le réseau d'aide aux sans-domicile : Un univers segmenté. *Economie et statistique*, 391(1), 15-34.
- Bully, E. & Courcoux, L. (2022). Habiter l'urgence : de la sortie de la rue à la « mise à l'abri ». Dans Gardesse, C., Le Courant, S., Masson Diez, E. (2022). *L'exil à Paris 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*. L'œil d'or.
- Cefaï, D. (1996). La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques. *Réseaux*, n°75, 43-66.

- Cefaï D. & Gardella E. (2011). *L'urgence sociale en action. Ethnographie du SamuSocial de Paris*. La Découverte.
- Cefaï, D., & Terzi, C. (2012). *L'expérience des problèmes publics*. Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Cefaï D. (2016). « L'urgence sociale auprès des personnes à la rue. Enquêter sur la définition et le traitement d'un problème public », Dans Pichon, P., Girola, C. & Jouve, E. (2016). *Au temps du sans-abrisme. Enquêtes de terrain et problème public*, Presses universitaires de Saint Etienne.
- Choppin, K., Gardella, E. (2013), *Les sciences sociales et le sans-abrisme. Recension bibliographique de langue française 1978-2012*. Publications Universitaires de Saint-Etienne.
- Daly, G. (1996). Migrants and gate keepers. *Cities*, 13(1), 11-23.
- Damon, J. (2012). *La question SDF : Critique d'une action publique*. Presses Universitaires de France.
- Delcroix, C., Pape, E. & Bartel, A. (2021). Strasbourg : une politique municipale volontariste d'aide aux migrants : Le cas des « ménages à droits incomplets ». *Migrations Société*, 185, 81-98.
- Dietrich-Ragon, P. (2017). Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration. *Population*, 72, 7-38.
- Dippel, A. (2018). Une expérience urbaine de l'exil à Berlin : entre contraintes et stratégies de contournement. *Mouvements*, 93, 90-98.
- Doyen, P., Piva, A., Sebillotte, O. (2023). L'accueil des personnes migrantes en Île-de-France à la marge des dispositifs institutionnels. *Localacc Working Papers series*, n°6, Institut Convergences Migrations.
- Dubois, V. (2008). *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*. Ecomica.
- Eloy P. (2019). *Héberger les vulnérables, éloigner les indésirables. Trajectoires de prise en charge des familles immigrées sans abri à Paris*, thèse de doctorat en démographie sous la direction de Patrick Simon, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.
- Eloy, P. & Lièvre, M. (2023). Migrations et sans-abrisme : recherches en sciences sociales de 1970 à 2020. *Revue française des affaires sociales*, 75-86.
- Estebanez, J. & Raad, L. (2016). Les indésirables. *Géographie et cultures*, 98, 5-22.
- Fassin, E., Fouteau C., Guichard, S. & Windels, A. (2014). *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*. La fabrique.
- Fischer, N. (2009). Une frontière « négociée » : L'assistance juridique associative aux étrangers placés en rétention administrative. *Politix*, 87, 71-92.
- Frigoli, G. (2004). Travail social et demande d'asile : les enseignements d'une étude sur l'accueil des demandeurs d'asile dans les Alpes-Maritimes, *Revue française des affaires sociales*, 4, 223-242
- Frigoli, G. (2004). « Le demandeur d'asile : un « exclu » parmi d'autres ? La demande d'asile à l'épreuve des logiques de l'assistance », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 20, p. 8-8.
- Frigoli, G. (2010). Les usages locaux des catégories de l'action publique face aux situations migratoires. *Migrations Société*. 128, 81-93.

- Gardella, E. (2014). L'urgence comme chronopolitique. *Temporalités*, n° 19.
- Gardesse, C., Le Courant, S., Masson Diez, E. (2022). *L'exil à Paris 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*. L'œil d'or.
- Giansanti, E., Lindberg, A., & Joormann, M. (2022). The status of homelessness : Access to housing for asylum-seeking migrants as an instrument of migration control in Italy and Sweden. *CSP. Critical Social Policy*, 42(4), 586-606.
- Guilbaud, Z., Koepke, M., Manac'h, L., (2022). Un camp humanitaire à la porte de la Chapelle : une mise à l'abri des regards. Dans Gardesse, C., Le Courant, S., Masson Diez, E. (2022). *L'exil à Paris 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*. L'œil d'or.
- Le Courant, S. (2022). *Vivre sous la menace. Les sans-papiers et l'Etat*. Seuil.
- Le Méner E. (2021). L'inscription des familles étrangères dans le circuit de l'urgence sociale (Paris, fin des années 1990). *SociologieS*, 1-23
- Lendaro, A., Rodier, C. & Vertongen, Y. (2019). *La crise de l'accueil: Frontières, droits, résistances*. La Découverte.
- Lepoutre, L. & Malogne-Fer, G. (2022). Comment penser les catégories de la migration : approche réflexive et enjeux méthodologiques. *Migrations Société*, 189, 13-24.
- Lepoutre, L. (2022). Mobiliser les catégories administratives : enquête sur la spécialisation associative dans le domaine de l'asile. *Migrations Société*, 189, 59-77.
- Levy, J. (2021). *Les « grands exclus » : une catégorie d'exceptions : évolutions du traitement politique des sans-abri chroniques en France depuis les années 1980*. Thèse de doctorat en sciences politiques sous la direction de Philippe Warin. Université Grenoble Alpes.
- Lévy-Vroelant, C. (2006). Migrants et logement : une histoire mouvementée. *Plein droit*, 68, 5-10.
- Lièvre, M. (2016). Roms roumanisés, *Ciurari, Ursari* : ethnicité et appartenances sociales. Ethnographie des migrants roms roumains à Montpellier. *Revue européenne des migrations internationales*, 32, 35-57.
- Lipsky M. (2010). *Street-Level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Services*. Russel Sage Foundation.
- Loison-Leruste, M. (2014). *Habiter à côté des SDF. Représentations et attitudes face à la pauvreté*. L'Harmattan.
- Marmié, C. (2022). Devenir « mineur non accompagné » : Enjeux épistémologiques et effets pratiques d'une catégorie de l'intervention publique. *Migrations et Société*, 189, 41-57.
- Mazouz, S. (2020). *Race*. Anamosa.
- Merville-Boudjema, L. (2023). *(Dé)faire les « campements de roms » : analyse des processus de catégorisation des habitant.e.s des bidonvilles à l'œuvre dans l'action publique*. Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Swanie Potot, Université Côte d'Azur.
- Mostowska, M., Sheridan, S. (2016). Migrant Women and Homelessness. In: Mayock, P., Bretherton, J. (eds) *Women's Homelessness in Europe*. Palgrave Macmillan, London.
- Nacu, A. (2010). Les Roms migrants en région parisienne : les dispositifs d'une marginalisation. *Revue européenne des migrations internationales*, 26, 141-160.

- Noiriel, G. (1991). *La tyrannie du national. Le Droit d'asile en Europe, 1793-1993*. Paris: Calmann-Levy.
- Noiriel, G. (1997). "Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques". *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 26, 25-54.
- Péchu, C. (2006). *Droit au logement ; genèse et sociologie d'une mobilisation*. Dalloz.
- Pichon, P., Girola, C., Jouve, E. (2016), *Au temps du sans-abrisme. Enquêtes de terrain et problème public*, Presses universitaires de Saint Etienne.
- Piva, A. (2021). Les campements urbains parisiens à la marge du politique : quelle articulation du contrôle de la police et de l'émancipation politique ? *Canadian Geographer*, n°65.
- Piva, A. & Runet-Arnoux P. (2022). Espaces et pratiques de débrouille quotidienne des exilé.e.s dans les rues de Paris. Dans Gardesse, C., Le Courant, S., Masson Diez, E. (2022). *L'exil à Paris 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*. L'œil d'or.
- Pleace, N. (2010). Immigration and Homelessness.
- Saglio-Yatzimirsky, M-C. & Alexandra Loumpet-Galitzine, A. (2022). *Lingua (non) grata. Langues, Violences et résistances dans les espaces de la migration*, Inalco Presses.
- Sahlin, I. (2020). Moving Targets: On reducing public responsibilities through re-categorising homeless people and refugees. *European Journal of Homelessness*, 14(1), 27–54.
- Sayad, A. (1980). Le foyer des sans-famille. *Actes de la recherche en sciences sociales*. 32-33, 89-103
- Sayad, A. (2006). *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. Les enfants illégitimes*. Raisons d'agir, coll. "Cours et travaux".
- Schmoll, C. (2020). *Les damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée*. La Découverte.
- Slama, S. (2020). Dispositifs d'hébergement : la grande centrifugeuse étatique des demandeurs d'asile. *Revue européenne des migrations internationales*. vol. 36, n°2 et 3, 255-267.
- Siméant, J. (1999). *La cause des sans-papiers*. Presses de Science Po.
- Tardis, M. (2017). Une politique de gestion des flux. *Projet*, n°358.
- Thoenig, J-C. (2014). Politique publique. P. 420-427. Dans Boussaguet L., Jacquot, S., Ravinet, P. (2014). *Dictionnaire des politiques publiques*. Presses de Sciences Po.
- Wihtol de Wenden, C. (2010). Le glissement des catégories de migrants. *Migrations Société*, 128, 193-195.
- Yaouancq, F., Lebrère, A., Marpsat, M., Régnier, V., Legleye, S. & Quaglia, M. (2013). L'hébergement des sans-domiciles en 2012. Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales. *Insee première*, 1455.
- Zapata-Barrero, R., Caponio, T., & Scholten, P. (2017). Theorizing the 'local turn' in a multi-level governance framework of analysis: a case study in immigrant policies. *International Review of Administrative Sciences*, 83(2), 241-246.